

AMENDEMENT - Conjuguer transition écologique et participation citoyenne : la Région Grand Est a su le faire, la CeA le peut aussi

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N° applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace entend *"Mettre en mouvement les acteurs et les populations par la promotion des filières énergétiques locales"*.

La SEM Grand Est Energie a su le faire en associant au capital de la SEM une structure intermédiaire qui est une structure citoyenne professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables.

Si le Grand Est a su le faire, la Collectivité européenne peut le faire, sauf absence de volonté politique

Aussi, cet amendement propose de se donner comme objectif d'associer une structure intermédiaire, citoyenne et professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables au capital de cette Société d'Économie Mixte.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Président de la Collectivité d'en faire un laboratoire démocratique.

Amendement : page 17

APRÈS : *" La capitalisation est de 5 M€ répartis entre les différents actionnaires susmentionnés.."*

AJOUTER :

" Pour favoriser la participation citoyenne, le capital de la SEM Energies renouvelables sera prochainement ouvert à une structure intermédiaire, citoyenne et professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN